

## PARCOURS SPÉCIFIQUE

Accès en 2ème année IFSI

Année universitaire 2024-2025



# LE DISPOSITIF SPÉCIFIQUE DE LA FORMATION

Le dispositif s'adresse aux aides-soignants expérimentés justifiant de 3 ans d'exercice à temps plein au cours des 5 dernières années dans diverses conditions d'exercice : plusieurs établissements, plusieurs services, avoir suivi des formations complémentaires ayant un projet infirmier.

Il est à préciser que la notion d'engagement du participant et de son employeur est incontournable pour pouvoir accéder à ce dispositif.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Consolider les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la deuxième année de formation en soins infirmiers
- Assimiler les enseignements incontournables de la première année de formation en soins infirmiers
- Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et un suivi régulier

## FRAIS DE FORMATION

- **Frais de sélection** : 175 €
- **Frais de dossier** : 70 €
- **Frais d'inscription à l'université** : 170 €
- **Frais de formation** : 3900 €



# CONDITIONS D'INSCRIPTION

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE

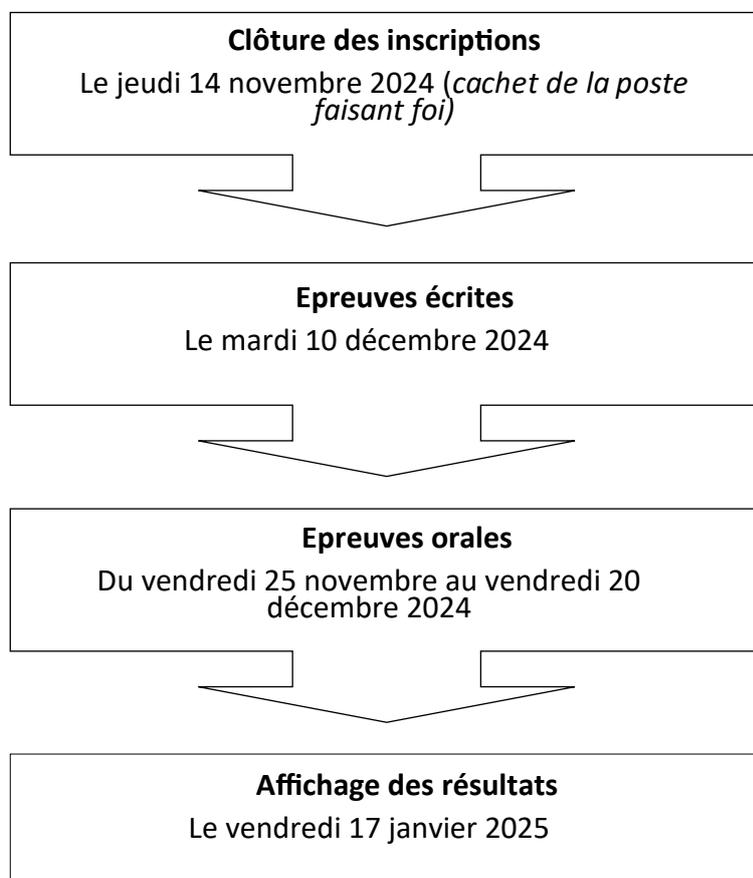
Pour s'inscrire au parcours spécifique d'accès en 2ème année IFSI , vous devez avant l'entrée :

- ⇒ Etre aide-soignant à temps plein depuis au moins 3 ans dans les 5 dernières années dans des conditions d'exercices variées
- ⇒ Etre titulaire d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2 en cours de validité
- ⇒ Etre volontaire et avoir rédigé un courrier d'engagement mentionnant la volonté de suivre ce parcours spécifique car ce dernier nécessite un travail personnel exigeant et important
- ⇒ Etre reçu à la sélection d'entrée en IFSI via la sélection des candidats issus de la formation professionnelle continue pour les épreuves de décembre 2024
- ⇒ Etre retenu par les directions des établissements ou des structures employeurs et par l'IFSI à l'aide du livret de positionnement (voir document en annexe)

## POUR RAPPEL (ÉPREUVES DE SELECTION)

Le dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour les candidats issus de la formation professionnelle continue est à télécharger sur notre site internet : [ifsi-nevers.fr](http://ifsi-nevers.fr)

Les épreuves de sélection pour l'IFSI de Nevers se déroule selon le calendrier suivant :



# DURÉE DE FORMATION

**3 mois soit 12 semaines ou 420 heures de formation** réalisées en présentiel et en distanciel avec présence obligatoire. La proportion d'enseignements en distanciel ne peut dépasser 10% de la durée totale de la formation soit 6 jours.

La formation sera réalisée en **groupe de 8 à 15 personnes** pour au moins 70% du temps de formation

## PROGRAMME DE FORMATION

- **Horaires de formation (A titre indicatif)** : Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Séquence	Intitulé	Objectifs
<b>Formation théorique : 245 heures</b>		
<b>Séquence 1</b> (1 semaine / 35h)	Accompagnement pédagogique individualisé Projet personnel et professionnel	Connaître la formation en soins infirmiers
<b>Séquence 2</b> (3 semaines / 105h)	Domaine des sciences et techniques infirmières, fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1,2,3,4 et 6 du référentiel infirmier	Acquérir les notions clés pour situer la prise en soin individualisée dans le système de santé et les bases du raisonnement clinique infirmier
<b>Séquence 3</b> (1 semaine / 35h)	Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5,6 et 7 du référentiel infirmier	Distinguer les notions de droit, morale et éthique
<b>Séquence 4</b> (2 semaines / 70h)	Domaine des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence	Revoir la notion de processus physiopathologique en mobilisant les principes de la sémiologie
<b>Formation clinique : 175 heures</b>		
<b>Séquence 5</b> (5 semaines / 175h)	Stage en milieu professionnel—compétences 1,2 et 4	Favoriser le changement de posture professionnelle et la construction identitaire d'un apprenant IDE. Mobiliser les connaissances et les acquis des séquences 1,2,3,4 dans les situations professionnelles rencontrées Développer une démarche réflexive personnelle et des capacités d'analyse de ses pratiques professionnelles au regard des attendus de la profession IDE
<b>TOTAL : 420 heures (3 mois)</b>		

# SUIVI PÉDAGOGIQUE

Chaque aide-soignant engagé dans le dispositif bénéficie d'un accompagnement par un formateur de l'IFSI et par un infirmier tuteur exerçant dans l'établissement employeur partenaire. Ce tuteur sera le partenaire privilégié de l'IFSI pendant le parcours spécifique et lors de la deuxième et troisième de formation.

L'infirmier tuteur assure un accompagnement personnalisé et spécifique des candidats aides-soignants à l'entrée en formation en soins infirmiers en 2ème année. Cette mission est un engagement professionnel et personnel, basé sur la confiance, le respect et la bienveillance. Pour cela, le tuteur doit :

- ⇒ Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier
- ⇒ Etre volontaire avec un engagement d'une durée minimale d'une année universitaire
- ⇒ Etre formé au tutorat dans un IFSI (formation de 4 jours)
- ⇒ S'engager à participer à la réunion d'information/organisation du dispositif « parcours spécifique AS » organisé par l'institut de formation
- ⇒ S'engager à un travail conjoint avec le formateur référent IFSI

Il est essentiel que le tuteur connaisse les référentiels d'activités, de compétences et de formation des professionnels aides-soignants et infirmiers.

Un parrainage de ces aides-soignants par des étudiants de L3 peut être mis en place sur la base du volontariat pour favoriser l'intégration dans la dynamique du dispositif et s'acculturer aux attendus et aux outils utilisés.

# LIVRET DE POSITIONNEMENT

Le livret de positionnement permet de repérer les compétences acquises ou à développer et d'effectuer un bilan de la formation.

⇒ **Livret de positionnement phase 1 : Repérage des compétences acquises et à développer**  
**(Remplir seulement la phase 1)**

Le livret de positionnement permet au candidat de renseigner à la fois son parcours de formation et professionnel ainsi que de s'autoévaluer par rapport au niveau attendu d'un étudiant en soins infirmiers de fin de 1ère année sur les compétences 1,2,4,5,7.

Une fois le livret 1 rempli par le candidat, un entretien est réalisé avec le formateur référent de l'IFSI et le responsable d'encadrement en charge de l'évaluation annuelle du candidat portant sur les éléments de compétences acquis et sur les besoins en formation.

A l'issue de l'entretien, une synthèse est réalisée avec le candidat. Ce dernier devra identifier ses axes de travail à envisager pendant la période de formation.

Si l'ensemble des prérequis est considéré **par les deux évaluateurs** comme étant acquis, le candidat pourra intégrer la formation.

Si le candidat présente des prérequis insuffisants pour intégrer le processus spécifique, il sera orienté vers un parcours complet de formation en soins infirmiers.

⇒ **Livret de positionnement phase 2 : Repérage des compétences acquises et à développer en référence à un niveau attendu pour un étudiant en soins infirmiers de fin de 1ère année après la période de formation spécifique de 3 mois**

Il est remis au candidat à la fin de la période de formation et au moins 10 jours avant la date de l'entretien, afin que le candidat prépare le bilan des acquis suite à la formation suivie et renseigne les situations retenues pour les 5 compétences ciblées dans le projet. Elles peuvent avoir été rencontrées dans une expérience professionnelle d'aide-soignant antérieure ou lors du stage lié à la séquence 5.

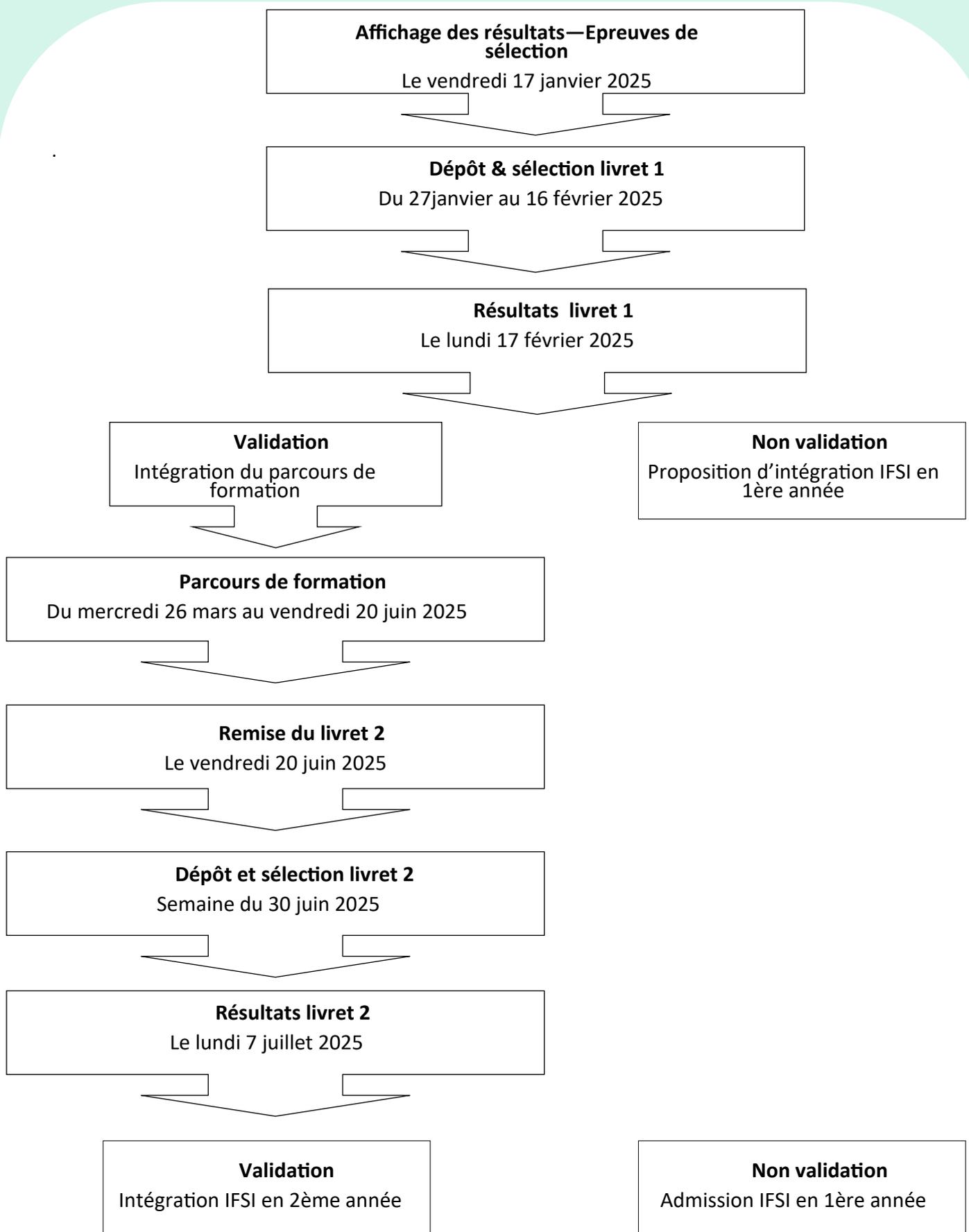
Un entretien est réalisé avec l'infirmier tuteur de stage et le formateur référent de l'IFSI. Une synthèse orale du bilan de l'entretien est effectuée en recherchant un consensus avec le candidat.

Si l'ensemble des éléments des compétences ciblées est considéré **par les deux évaluateurs** comme étant acquis, le parcours de formation spécifique est validé et l'attestation de validation est remise au candidat, à l'établissement employeur et à l'IFSI sous forme dématérialisée.

Si le candidat ne valide pas l'ensemble des compétences, le parcours n'est pas validé, une attestation de participation est délivrée. Le candidat est alors orienté vers une entrée directe en première année de formation IFSI après la période de formation de 3 mois.

⇒ [Lien vers le livret](#) (faire lien site internet sur les 2

# CALENDRIER DE FORMATION



# RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES

- ⇒ **Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier**
  
- ⇒ **Arrêté du 3 juillet 2023 : Formation du parcours spécifique pour AS expérimentés (Annexe VIII)**
  
- ⇒ **Instruction n°DGOS/RH1/2023/129 du 2 août relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.**

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO  
IDENTITE  
A COLLER

Madame  Monsieur  Nom de naissance: \_\_\_\_\_

Nom marital : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ Validité Carte Nationale d'Identité : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

N° de Sécurité Sociale : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Situation de handicap : Oui  Non  **si oui, fournir un justificatif MDPH**

Aménagement d'épreuve : Oui  Non  Précisez \_\_\_\_\_

Situation familiale : \_\_\_\_\_ Enfant(s) à charge : Oui  Non

Adresse durant votre formation :

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Fixe : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ .ifsi58@gmail.com

⇒ **Un compte étudiant va être créé dès réception de votre dossier, il est donc impératif de créer une adresse mail sous ce format : [nomdenaissance.prenom.ifsi58@gmail.com](mailto:nomdenaissance.prenom.ifsi58@gmail.com)**

***N'oubliez pas d'activer cette nouvelle adresse mail au plus tard le jour de l'envoi de votre dossier***

Permis de conduire : Oui  Non  En cours

Moyen de locomotion : Oui  Non  Modèle véhicule : \_\_\_\_\_

Immatriculation : \_\_\_\_\_ Chevaux fiscaux : \_\_\_\_\_

(Réservé à la cellule formation continue)

Date de réception du dossier

\_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ atteste sur  
l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature candidat:

# NOUS CONTACTER

Instituts de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et d'ambulanciers de Nevers

15, rue du Donjon

58000 NEVERS

03.86.71.84.20

chan.ifsi.sec@ght58.fr

## PLAN D'ACCÈS DE L'INSTITUT

